

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 15 janvier 2026**

Salle du conseil

Procès-verbal

Date de convocation : 09 janvier 2026

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN adjoints, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Damien CHARBONNIER, Damien GRELLIÉ, Edith GOUJON, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS

Absent : Laurent BOSSOREIL, donne son pouvoir à Damien CHARBONNIER,
Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Le PV du 11 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Erratum sur les tarifs communaux 2026 : une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération n°1 en date du 11 décembre 2025 concernant l'option 2 ligne A de la Maison Commune de Loisirs le Lys, il faut lire 254,40 € au montant des arrhes de 30% et non 54,40 €. Le conseil municipal décide de rectifier cette ligne.

2) Décision modificative n°4 : pour abonder une insuffisance de crédits, il a été nécessaire de réaliser un virement d'un montant de 80,51 € du chapitre 11 (Charges à caractère général) au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) en section de fonctionnement.

3) Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes : le conseil municipal à l'unanimité est favorable à la motion afin de partager les propositions de l'AMF (Association des Maires de France) pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalité et de s'opposer à toute mesure qui contreviendrait aux principes fondamentaux.

4) Kilomètres non parcourus : selon le contrat, les Assurances Mutuelle du Mans remboursent les kilomètres non réalisés en 2025 concernant les véhicules Renault Traffic et Fiat Ducato pour les sommes respectives de 37 € et 19 €.

5) Décision modificative n°1 budget lotissement La Fontaine 2 : pour réaliser les écritures d'ordres sur le stock initial, les crédits budgétisés au primitif 2025 sont insuffisants en section d'investissement et de fonctionnement. Il est nécessaire d'augmenter les crédits en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement de 42 750,00 € en respectant l'équilibre entre sections. Le conseil vote à l'unanimité l'augmentation des crédits.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

♦ **Urbanisme :** compte rendu de la réunion d'information sur le nouveau logiciel de traitement des dossiers

♦ **Conférence territoriale :** le PLUi-H devrait être validé par Cholet Agglomération en février. Présentation du Palais des Sports.

♦ **Bâtiments :**

- M.A.M : un avenant est en cours de validation pour la menuiserie ; et en attente de la mise à jour du planning des travaux ;
- Rénovation énergétique de la MCL Le Lys : les travaux débuteront après la semaine 7 pour retard de livraison des matériaux.

♦ **Lotissement La Fontaine 2 :** tous les lots sont réservés, et au moins 2 permis de construire sont déposés.

♦ **Associations – Sports – Loisirs,** la commission se réunira le 27/01/2026 pour étudier les dossiers de subventions déposés et rencontreront les associations le 04/02/2026.

♦ **Finances :** Etats des budgets 2025, la commission se réunira le 21/01/2026.

Affaires diverses :

Vandalisme au club house et au boulodrome, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 12 février 2026 à 20h30.